

**COMMUNE de LARAJASSE**

L'an deux mille neuf, le 15 octobre, à 20h30, le conseil municipal, dûment convoqué par Janine VIRICEL, Maire, en date du 08 octobre 2009, s'est réuni en Mairie de Larajasse.

**Etaient présents :** Janine VIRICEL, Guy RAGEY, Claude GOY, Jean Marc BRUYAS, Patrick CHILLET, Jean Pierre AVENIER, Fabrice BOUCHUT, Christiane FONT, Régis GUINAND, Josette FAYOLLE, Karine BARRON, Jérôme GUBIEN, Pascal CHILLET, Jeannine PHILIS, Anne Marie POIROT.

**Absents :**

**Excusés :**

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Karine BARRON

**SEANCE DU 15 OCTOBRE 2009**

\*\*\*

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte rendu de la séance précédente en date du 10 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

**N° 2009-039 : Subvention exceptionnelle voyages scolaires**

Madame le Maire rappelle que la commune de Larajasse participe au financement du coût des voyages scolaires organisés par les deux écoles publique et privée. Cette participation est calculée comme suit : un forfait est déterminé par élève et une subvention est donc attribuée en fonction du nombre d'élèves à chaque école.

Madame le Maire rappelle les montants attribués les années précédentes, et propose de déterminer le forfait individuel à attribuer pour un élève. Elle propose le montant de 24 € pour un élève.

Ainsi, pour l'école publique de Lamure, le montant de la subvention s'élèverait à 24 € x 46 élèves, soit 1 104 €, et pour l'école privée Saint François, le montant de la subvention d'élève à 24 € x 97 élèves soit 2 328 €.

Madame le Maire rappelle également que la communauté de communes « Les Hauts du Lyonnais » donne 8 € par enfant, mais qu'elle n'augmentera pas son forfait cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle aux écoles de la commune pour les voyages scolaires effectués, et selon les montants définis ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

**N° 2009-040 : Adhésion au SMADEOR**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que ce dossier a déjà fait l'objet d'une délibération en date du 11 juin 2009. Aujourd'hui, le dossier est représenté à nouveau puisque de nouveaux projets de statuts sont proposés intégrant la chambre d'Agriculture du Rhône comme partenaire.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Le nombre de délégués au comité syndical qui passe de 15 à 16 et le nombre de voix pour les votes budgétaires qui passe de 21 à 22,
- La participation financière de notre communauté de communes qui passe de 2.5 % à 2%.

Pour rappel, Madame le Maire indique que ce syndicat serait principalement chargé de conduire, à l'intérieur d'un périmètre d'environ 4 700 ha situé à proximité de l'échangeur de Tarare Est, l'étude des modalités de réalisation d'un parc d'activités.

La communauté de communes « Les Hauts du Lyonnais », lors de son comité syndical du 16 septembre dernier, a approuvé les nouveaux statuts et demande aux communes membres l'autorisation à adhérer à ce syndicat mixte.

En conséquence, Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1/ De retirer la délibération du conseil municipal en date du 11 juin 2009 approuvant l'adhésion au SMADEOR,
- 2/ D'approuver, tels qu'ils lui sont soumis, les nouveaux statuts du SMADEOR, annexés à cette délibération,
- 3/ De donner son accord à l'adhésion de la communauté de communes « Les Hauts du Lyonnais » au SMADEOR,
- 4/ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- 5/ Charge Madame le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Adopté comme suit :

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 3

#### **N° 2009-041 : Tarifs des insertions publicitaires au bulletin municipal**

Madame le Maire rappelle que la commune de Larajasse fait paraître un bulletin municipal annuel, sur lequel les artisans, commerçants et entreprises jarsaises ou voisins peuvent faire paraître une publicité. Il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs des insertions publicitaires.

Deux formats d'insertion publicitaire sont proposés : sous forme de 1/8<sup>ème</sup> de page ou sous forme de ¼ de page.

Madame le Maire rappelle les tarifs d'insertion publicitaire au bulletin municipal de l'année précédente et dit que les publicités sont désormais imprimées en couleur.

Une augmentation des tarifs est donc proposée, comme suit :

- ⇒ Artisans, commerçants ou entreprises de Larajasse
  - le huitième de page : 55 €
  - le quart de page : 70 €
- ⇒ Artisans, commerçants ou entreprises extérieures
  - le huitième de page : 80 €
  - le quart de page : 125 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier les tarifs des insertions publicitaires comme énoncé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

## Questions diverses

### 1- Voiries et réseaux

- Monsieur Guy RAGEY dit que la commission voirie a terminé son travail de repérage des voiries à élargir ; travail utile pour le PLU.
- Le goudronnage du parking du pôle d'animation est pratiquement terminé. Un portique a été installé à l'entrée et un sens de circulation, matérialisé au sol par le traçage, sera mis en place sur ce parking.
- L'entreprise INEO prépare le tracé du renforcement du réseau électrique sur Lamure, qui ne se fera sans doute qu'au printemps 2010. Le réseau électrique communal est ancien, et de nombreuses chutes de tension sont constatées sur divers lieux. De plus, il est demandé à chacun de prévenir la mairie en cas de projet d'installation de pompe à chaleur, très consommatrice d'électricité au démarrage. En effet, sur certains secteurs de la commune, les pompes à chaleur ne fonctionnent pas du fait des carences du réseau électrique.

#### 1-a) Le déneigement

Les agriculteurs sollicités pour le déneigement ont répondu nombreux et favorablement à la demande de la commune. Les employés communaux feront tout de même un circuit dans les campagnes. En cas de chute de neige très importante, la commune pourra solliciter l'entreprise Pavoux, équipée pour la circonstance.

Le repas du déneigement aura lieu le vendredi 23 octobre 2009 à la salle du soleil couchant.

#### 1-b) Le recensement agricole

Tous les 10 ans, l'INSEE lance la campagne de recensement agricole, qui s'effectuera cette année 2010. La commission agricole communale sera sollicitée pour mettre à jour la liste des agriculteurs, telle qu'elle nous sera transmise par les services de la DDAF.

#### 1-c) Plan d'accessibilité

Les communes ont l'obligation, avant le 23 décembre 2009, de mettre en place un plan d'accessibilité handicapé sur leur territoire. Ce plan doit identifier les espaces publics à rendre accessible aux personnes handicapées. La communauté de communes « Les Hauts du Lyonnais » porte le projet pour les communes membres. Un périmètre doit être défini au niveau de la commune sur lequel le plan portera particulièrement.

### 2- Communication et Archives

- Suite à l'approbation des tarifs de la publicité dans le bulletin municipal, les courriers à l'intention des entreprises et des associations, pour demander les publicités et les articles, vont être envoyés.
- Madame Claude GOY informe le conseil municipal de problèmes de téléphonie subis par des administrés sur L'Aubépin. Les personnes ayant subi des désagréments (coupures inexplicables) doivent se signaler en Mairie, afin qu'un courrier à l'intention de France Telecom soit fait.
- Monsieur Jean Pierre AVENIER a inauguré les permanences des archives le vendredi 09 octobre. Il a eu la visite du conseiller général des archives de Lyon, qui a complimenté l'organisation des archives. Sur sa recommandation, il convient que les personnes qui viennent consulter les archives soient équipées de gants.

### 3- Sport, Social, Culture, Ecole

- Monsieur Régis GUINAND indique au conseil municipal que le planning d'utilisation du pôle d'animation est reconduit comme l'an dernier, pour la pratique du sport. L'activité ping-pong n'a lieu que le mardi soir, une nouvelle table a été achetée par les adhérents.

- Madame Josette FAYOLLE explique que l'accueil des centres aérés devra désormais se faire dans un local équipés de 3 pièces distinctes : une pour manger, une pour se reposer, une pour jouer. L'ancienne école de L'Aubépin est correctement équipée. De plus, un échantillonnage des repas consommés devra être organisé.
- Le conseil d'école de Lamure aura lieu le mardi 20 octobre 2009.
- Concernant le prix de la création, 19 nouvelles sont parvenues à la commission culturelle de la communauté de communes « Les Hauts du Lyonnais ». La remise des prix se fera le 27 novembre 2009 à la médiathèque de Saint Symphorien sur Coise.

#### **4- Urbanisme, bâtiments et animation**

- Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la commission urbanisme a rencontré la chambre d'agriculture, en vue de se faire préciser les règles relatives à la réciprocité dans les hameaux. Ainsi, la distance à respecter entre une habitation et une exploitation est de 100 mètres si cette dernière est classée et 50 mètres si elle n'est pas classée.

Par ailleurs, le périmètre du SCOT des Monts du Lyonnais ayant été arrêté par les Préfets du Rhône et de la Loire, c'est l'avis de la structure porteuse du SCOT qui sera requis lors de l'arrêt de notre projet de PLU. Si cet arrêt intervient en l'absence de fonctionnement effective de cette structure, son président pourra substituer son avis à celui de sa structure par dérogation.

- Plusieurs élus ont visité les établissements « Cheminée GAUDIN » à Mornant, qui ont la particularité d'avoir une toiture entièrement photovoltaïque. Ce type de toiture pourrait être installé sur le futur atelier technique de Larajasse.
- La cérémonie du 11 novembre se déroulera le dimanche 08 novembre 2009 à Lamure.
- Le petit marché de producteurs du dimanche 11 octobre 2009 a été un véritable succès.
- Le voyage du conseil municipal a été très instructif : le thème du développement durable était appliqué à la construction, aux matériaux, comme au jardinage.

#### **5- Tourisme**

Madame Christiane FONT fait un point sur le conseil d'administration de l'Office de Tourisme. Les ballades en voitures anciennes ont connu un vrai succès avec plus de 100 participants sur ces 2 journées. La visite de Saint Symphorien sur Coise relative aux plus beaux détours connaît également un vrai succès. Les autres visites ont par contre tendance à s'essouffler.

Un point sur les devis pour la fourniture des panneaux des circuits culturels est fait. La décision doit se prendre rapidement afin de ne pas perdre le bénéfice de la subvention du conseil général.

Le salon du tourisme se tiendra a priori les 26 et 27 mars 2011, et sera couplé avec la journée des élus.

#### **6- Bibliothèque de Lamure**

Madame Anne Marie POIROT explique que la bibliothèque de Lamure a reçu un courrier de la bibliothèque départementale de prêt (BDP), en juillet 2009, lui indiquant que le bibliobus ne desservirait plus la bibliothèque de Lamure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le conseil général, qui renouvelle son parc des bibliobus, n'aura plus que 2 bibliobus au lieu de 3, et décide donc pour des questions d'ordre budgétaire de supprimer cet arrêt à Lamure. Le fonds de livre n'étant plus renouvelé, la bibliothèque de Lamure n'existera plus.

Madame Anne Marie POIROT n'est pas satisfaite de cette décision :

- Elle pense que l'accès à la bibliothèque est essentiel dans le cadre scolaire. Jusqu'à présent, les enfants de l'école de Lamure avaient accès aux livres de la bibliothèque. Mme POIROT s'efforçait de donner le goût des livres aux enfants.

- Par ailleurs, plusieurs personnes âgées n'ont pas la possibilité de se déplacer, et Mme POIROT leur apportait des livres à domicile. Ce service n'existera plus non plus.

Pour ces raisons, Mme Anne Marie POIROT trouve dommage que le bibliobus ne se déplace plus sur Lamure et entraîne la fin du service de proximité.

Mme le Maire apporte également quelques précisions :

- Les responsables de la BDP ont informé Mme le Maire de cette décision lors de leur venue en mai 2009 pour visiter la Villa Mari. Le courrier de confirmation est parvenu en mairie en septembre. Le conseil général ne souhaite pas continuer l'arrêt du bibliobus à la bibliothèque de Lamure, à la fois pour des questions d'ordre budgétaire, et à la fois parce que le fonds de livres de Lamure n'est pas informatisé, malgré l'existence du logiciel adéquat.
- Par ailleurs, le service de bibliothèque pourrait continuer à fonctionner en venant chercher les livres à Larajasse. Néanmoins, pour des questions d'ordre pratique et matériel, Madame Anne Marie POIROT ne souhaite pas s'orienter vers cette solution.
- Concernant les enfants, une solution pourrait se mettre en place en profitant du bus financé par la municipalité qui descend les enfants au pôle d'animation pour faire de la gym une fois par semaine. A cette occasion, une autre classe pourrait également venir sur Larajasse à la bibliothèque : les bénévoles se proposent de faire des animations pour ces enfants. Ce point sera discuté en conseil d'école.

En finalité, Madame Anne Marie POIROT informe le conseil municipal du devenir du fonds permanent de livres :

- Les 5/6<sup>ème</sup> des livres appartiennent à Mme POIROT : ils lui sont donc restitués.
- Une partie des livres a été achetée avec une subvention de Larajasse : ils seront rendus à la bibliothèque de Larajasse.
- Enfin, les ouvrages concernant les enfants resteront à l'école de Lamure.

De plus, Madame Anne Marie POIROT informe le conseil municipal qu'elle a donné sa démission de l'association Croq'livres.

Enfin, Mme le Maire demande à Mme POIROT de faire passer le listing des abonnés de la bibliothèque de Lamure, afin que ceux-ci soient informés et contactés des modifications à venir et des possibilités qui leur seront désormais ouvertes. Mme POIROT doit faire passer ce listing très prochainement en Mairie.

#### **7- Informations intercommunales**

- Le nouveau gymnase situé aux Pinasses à Saint Symphorien sur Coise a été inauguré : la salle s'appellera salle de la rivière.
- Un site Internet de la communauté de communes est en cours de création.
- Le collège public et la cantine scolaire à Saint Martin en Haut sont ouverts et fonctionnent. La cantine scolaire s'approvisionne en circuit court et a nécessité l'embauche de 12 personnes pour son fonctionnement. Elle est gérée par la commune de Saint Martin en Haut.
- La gestion du camping d'Hurongues est déléguée à partir de janvier 2010.

#### **8- Les anciens**

Le repas offert par le CCAS aux anciens s'est déroulé dans une bonne ambiance. Plusieurs élus ont apporté du gâteau et de la clairette aux pensionnaires de la maison de retraite n'ayant pas pu se déplacer.

## **9- Accès au haut débit**

Madame le Maire rend compte au conseil municipal de la réunion concernant l'accès au haut débit sur la commune. Tous les hameaux devraient avoir accès au haut débit, après les travaux du conseil général, exceptés le hameau de La Rivoire et celui de la Valletière. Les travaux devraient rapidement débiter. Néanmoins, la commercialisation des abonnements ne pourra s'effectuer qu'à compter de septembre 2010, après attente du délai de prévenance pour la concurrence.

## **10- Déclassement de chemin étang de Lafay**

En 2001, la municipalité s'était engagée à déclasser un chemin dans les bois de pin pénéon, au profit de M. DE JERPHANION. Ce chemin n'étant pas ouvert à la circulation, le conseil municipal ne voit pas d'inconvénient à procéder à ce déclassement.

## **11- Divers**

- Comme chaque année, la commune de Chazelles sur Lyon sollicite la commune de Larajasse pour la participation aux frais d'investissement du collège public Jacques Brel. Cette année, compte tenu de l'ouverture du collège public à Saint Martin en Haut, le conseil municipal n'est pas favorable à cette participation. La carte scolaire prévoit en effet que les enfants dépendent de ce nouveau collège pour leur scolarisation.
- Le solde pour paiement des travaux de subvention relatif aux collecteurs du bourg et de Saint Pierre nous a été envoyé par le SIAHL. Au total, les travaux ont coûté 633 000 €, dont 280 000 € ont été supportés par le budget assainissement de la commune.
- Grippe A H1 N1 : la commune de Saint Martin en Haut étant centre de vaccination pour le secteur des Monts du Lyonnais, elle sollicite les communes environnantes pour participer à la gestion administrative de ce centre. Ainsi, 5 personnes bénévoles devront être prêtes pour les semaines 4, 8, 12 et 16 du cycle de vaccination pour la gestion administrative. Par ailleurs, au niveau national, un appel est lancé pour recruter des personnes pouvant vacciner (médecins, infirmiers).
- Des devis pour engager un bureau de contrôle technique, ainsi qu'une coordination SPS, pour les chantiers de la villa mari et de l'atelier technique, sont parvenus en mairie et sont à l'étude.

Fin de la séance 00h30.